

CANTINE SCOLAIRE
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Considérant que dans l'intérêt partagé des usagers et de la municipalité, il convient de réglementer le bon fonctionnement de la cantine.

I. OUVERTURE

La cantine située pour l'année scolaire 2020-2021 dans la salle communale est accessible uniquement aux élèves de l'école de la commune.

Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant la période scolaire.

II. SURVEILLANCE

Les enfants sont pris en charge dès 11h 45 par les agents chargés du service. Ils sont encadrés pendant et après le repas jusqu'à 13h 20 à l'arrivée des enseignants. Les enfants se rendent à pied à la salle communale encadrés par le personnel communal.

III. FONCTIONNEMENT

Le nombre d'enfants admis à la cantine est de 54.

La livraison des repas est effectuée suivant le procédé dit de **liaison froide** par la société **LEZTROY**, à partir des cuisines LEZTROY du L.E.P. La FONTAINE à Faverges, objet de l'agrément N° FR 74-123-001.CE délivré par la Direction Départementale de la protection des populations.

Les repas sont livrés chaque matin en conditionnement dit multi portions fournis par la société LEZTROY. Les repas sont réalisés conformément au décret N° 2011-1227 du 30 septembre 2011. Ils sont composés à 40% minimum de produits biologiques issus d'une agriculture à prépondérance locale.

Les menus prévisionnels sont établis pour un mois par la société LEZTROY et affichés à l'école pour le mois complet. Ils seront également adressés par mail à l'ensemble des parents.

IV. INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent se faire en ligne, au plus tard le mardi avant 23H de la semaine 1 pour des repas pris la semaine 2. (Exemple : inscription au plus tard le mardi 8 septembre 2020 avant 23H pour la semaine du 14 au 18 septembre 2020. Des inscriptions ou des annulations **exceptionnelles** seront tolérées à condition que la demande soit faite l'avant-veille (**jour ouvré**) avant 22H par SMS au **06.08.86.38.81**. Si des dérives sont constatées cette possibilité sera supprimée.

V. TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

5.80 € pour les maternels et **6.00 €** pour les élémentaires. Prix par enfant et par jour, repas fourni. En cas d'absence non prévue, ces montants seront facturés.

Les frais de cantine seront à régler à la fin de chaque période coïncidant avec les vacances scolaires à la Trésorerie Principale d'Albertville dès réception de l'Avis des sommes à payer.

VI. CONDUITE

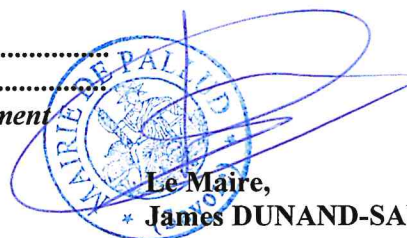
Afin de permettre à chaque enfant de profiter au mieux de ce temps de repas dans un esprit de convivialité et de détente, il est demandé aux enfants une attitude respectueuse des convives, du personnel, des lieux et du matériel. Des sanctions seront prises en cas d'indiscipline constatée.

POUR LES URGENCES : utiliser uniquement le téléphone de la garderie 06.48.75.35.46 et non le fixe de l'école.

NOM Prénom des Parents.....
ou RESPONSABLE DE L'ENFANT.....

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement

Date et signature (Fait en double exemplaire)



Le Maire,

* James DUNAND-SAUTHIER